



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Classe de 3^e préparatoire aux formations professionnelles

La prochaine rentrée scolaire verra la généralisation des classes de 3^e "prépa-pro" en remplacement des classes de 3^e MDP6. Cette nouvelle classe s'inscrit comme la précédente dans la découverte des métiers et des formations. Elle doit également permettre aux élèves d'affiner leur projet de formation à travers notamment la mise en place d'un accompagnement personnalisé.

La 3^e prépa-pro vise l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 pour tous les élèves. Elle nécessite une mobilisation de l'ensemble de l'équipe pédagogique à travers une réflexion pluridisciplinaire et une approche individualisée des besoins de formation des élèves.

Les objectifs de la classe de 3^e prépa pro

- Maîtriser le socle commun au palier 3 en partant du principe que tous les temps de formation y participent qu'ils se déroulent en établissement ou hors établissement.
- Créer une dynamique auprès des élèves en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques actives au travers des démarches pédagogiques préconisées pour l'acquisition des compétences du socle commun.
- Bâtir et consolider un projet de formation pour chaque élève.

Un projet pédagogique global adapté

Toutes les modalités d'organisation, qu'elles soient déclinées dans la circulaire ou bien choisies par l'équipe pédagogique dans le cadre de l'autonomie de l'établissement, seront précisées dans le volet pédagogique du projet d'établissement.

Le projet spécifique à l'établissement, adapté aux besoins des élèves et à l'environnement de l'établissement, précisera :

- la répartition des enseignements,
- la répartition dans l'année scolaire des différentes périodes de découverte professionnelle,
- la continuité pédagogique entre les différents temps de la formation,
- les partenaires (CFA, lycée agricole, SEGPA, ...),
- les conventions avec les partenaires,
- les périodes de découverte du monde professionnel,
- le modèle de convention régissant les périodes en milieu professionnel.

L'organisation des enseignements

La répartition horaire ci-dessous prend en compte la dotation horaire de 32 h. Le différentiel permet une souplesse dans l'organisation pédagogique laissée à l'initiative des établissements. Cette grille, organisée par pôle permet une approche en cohérence avec les compétences du socle commun.

Pôle	Disciplines	Horaire annuel (base 36 semaines)	Horaire hebdomadaire (À titre indicatif)
Culture humaniste et linguistique	Français HG EC LV1	288 h	8 h
Culture scientifique et technologique	Math Sciences Techno PSE	288 h	8 h
Enseignements artistiques		36 h	1 h
Éducation physique et sportive		72 h	2 h
Découverte professionnelle		216 h	6 h
Accompagnement personnalisé		72 h	2 h
TOTAL			27 h
Lv2*		72 h	2 h

* Lv2 pourra être proposée aux élèves en fonction de leur projet de poursuite d'études.

L'établissement a toute liberté pour définir au sein de ces pôles la répartition horaire souhaitable pour la mise en œuvre de son projet de formation.

La mise en œuvre du socle commun

La classe de 3^e prépa pro accueille principalement des scolaires fragiles : le but est de leur redonner l'envie d'apprendre grâce à des activités nouvelles, différentes et motivantes. Le socle commun engage à une réflexion collective dans une stratégie de formation et une prise en charge individuelle des élèves. Il est donc clair que l'objectif premier de cette classe est l'acquisition, pour tous les élèves du socle commun, de connaissances et de compétences au palier 3. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour concourir à la réussite de cette tâche.

>>> Quelques repères pour favoriser l'acquisition des compétences du socle

La notion de compétence

Une compétence est un ensemble cohérent et indissociable de connaissances, de capacités et d'attitudes. Maîtriser une compétence, c'est pouvoir mobiliser et réinvestir des connaissances, des capacités et des attitudes afin d'atteindre un objectif précis dans un contexte donné.

Pour rendre compétents les élèves, au sens où l'entend le socle commun, il importe donc de les mettre en situation de mobiliser une ressource à plusieurs reprises, dans des contextes différents. Cela a bien entendu des incidences sur les pratiques de classe et la conception des supports d'évaluation.

Les pratiques pédagogiques qui favorisent la construction de compétence

Chaque élève doit être mis, à tout moment, en réelle activité intellectuelle ; peu importe la façon dont on s'y prend. Il doit être régulièrement confronté à des tâches complexes qui lui imposent de faire preuve d'initiative et d'autonomie

Qu'est-ce qu'une tâche complexe ?

Une tâche complexe est une tâche mobilisant des ressources internes (culture, capacités, connaissances, vécu...) et externes (aides méthodologiques, protocoles, fiches techniques, ressources documentaires...). Chaque élève peut adopter une démarche personnelle de résolution pour réaliser la tâche. Une tâche complexe ne se réduit pas à l'application d'une procédure automatisée.

Dans ce contexte, complexe ne veut pas dire compliqué

Une tâche complexe est une tâche mettant en œuvre une combinaison de plusieurs procédures simples, automatisées, connues. Elle nécessite l'élaboration par l'élève d'une stratégie (et non pas de la stratégie attendue par le professeur) et fait appel à plusieurs ressources.

Consulter : www.ac-nantes.fr > espace pédagogique > 2nd degré > socle commun

La culture scientifique et technologique

Le fait de différencier la technologie de l'enseignement professionnel permet aux élèves d'acquérir une plus grande ouverture sur le monde et de se rapprocher du socle commun. Les sciences expérimentales (PSE et sciences physiques) et la technologie ont pour objectif de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature, celui construit par l'Homme ainsi que les changements induits par l'activité humaine.

Les programmes de sciences physiques, de prévention santé environnement et de technologie de collège se définissent autour des thèmes de convergence :

Thème 1 : *Importance du mode de pensée statistique dans le regard scientifique sur le monde*

Thème 2 : *Développement durable*

Thème 3 : *Énergie*

Thème 4 : *Météorologie et climatologie*

Thème 5 : *Santé*

Thème 6 : *Sécurité*

L'enseignement de la technologie s'articule autour de la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets collectifs. Le domaine d'application retenu pour le projet, nécessairement pluri-technologique, n'est pas imposé. Le professeur est libre de le choisir avec sa classe en fonction de l'environnement du lycée, des champs professionnels présents, des centres d'intérêt des élèves, de l'opportunité (ou pas) de participer à une manifestation extérieure...

Le programme est découpé en six approches. Toutes ces approches sont liées entre elles et prennent appui sur le(s) projet(s) réalisé(s).

Approche 1 : L'analyse et la conception de l'objet technique - Le projet collectif conduit à la réalisation d'un prototype et développe une plus grande autonomie de l'élève.

Approche 2 : Les matériaux utilisés - Une méthodologie de choix de matériaux sera privilégiée dans le cadre de la réalisation d'un projet.

Approche 3 : Les énergies mises en œuvre - La mise en place d'une méthodologie de choix des énergies utilisées est privilégiée.

Approche 4 : L'évolution de l'objet technique - Cette approche doit permettre à l'élève d'appréhender les conditions d'apparition, de réussite, puis de disparition d'un objet technique et induire ainsi une réflexion sur le progrès technique.

Approche 5 : La communication et la gestion de l'information - On pourra mettre l'accent sur les services associés à l'ENT.

Approche 6 : Les processus de réalisation d'un objet technique - La réalisation concerne une production collective permet de privilégier la conception de procédure, de test, de processus et de planning avec les outils et les connaissances acquises.

Extraits des programmes en vigueur :

Programme de technologie (BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008)	Programme de Sciences physiques (BOEN spécial n° 6 du 28/08/2008)	Programme de PSE (BOEN n° 38 du 21/10/2010)
<p>Articulé autour de la mise en œuvre d'un ou de plusieurs projets collectifs pour aborder les problèmes liés aux logiques de conception, aux processus de fabrication et d'assemblage.</p> <p>Le domaine d'application retenu pour le projet n'est pas imposé. Le professeur est libre de le choisir avec sa classe en fonction de l'environnement du lycée, des centres d'intérêt des élèves, de l'opportunité ou pas de participer à une manifestation extérieure...</p> <p>Le programme est découpé en six approches. Toutes ces approches sont liées entre elles et prennent appui sur le(s) projet(s) réalisé(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse et la conception de l'objet technique. • Les matériaux utilisés. • Les énergies mises en œuvre. • L'évolution de l'objet technique. • La communication et la gestion de l'information. • Les processus de réalisation d'un objet technique. 	<p>troisième a pour objectif principal de structurer et de développer les notions relatives à l'énergie, abordées progressivement dans les classes antérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le concept de charge électrique permet d'introduire la notion d'énergie électrochimique. • L'étude de l'alternateur, en illustrant la conversion de l'énergie mécanique en énergie électrique, permet d'aborder la notion de tension alternative. • La gravitation et sa manifestation sur Terre conduisent à la présentation de l'énergie mécanique. 	<p>Manger : Pourquoi ? Comment ?</p> <p>Combattre les maladies infectieuses : Pourquoi ? Comment ?</p> <p>Gérer sa sexualité : Pourquoi ? Comment ?</p> <p>Préserver l'eau : Pourquoi ? Comment ?</p> <p>Prévenir les risques de la vie courante : Pourquoi ? Comment ?</p> <p>Construire son projet professionnel : Comment ?</p>

>>> Quelques repères pour la mise en œuvre des enseignements du pôle scientifique et technologique

Il n'y a pas de professeur de technologie en lycée professionnel, cet enseignement peut être assuré par un professeur de construction, de sciences physiques ou de tout autre domaine de l'enseignement professionnel.

Une progression pédagogique annuelle commune aux trois disciplines (PSE, technologie, sciences physiques) doit être formalisée ce qui induit un travail préalable de préparation et une organisation adaptée à la démarche de projet.

Avec une globalisation de l'horaire, différents types d'organisations peuvent s'envisager afin de faciliter la mise en place des projets et le travail en équipe (ex : des groupes en parallèle PSE/Techno pour permettre un travail en commun, un renforcement dans l'une des disciplines pendant une certaine période selon le projet).

Les activités de découverte professionnelle

La découverte professionnelle couvre un champ de 216 h annualisées pouvant comporter :

- des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des SEGPA),
- une initiation aux activités professionnelles au sein de l'établissement,
- des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel, ...).

>>> Quelques repères pour la mise en œuvre des activités de découverte professionnelle

Le volume horaire hebdomadaire

Il n'existe pas de répartition type. Toute stratégie de formation (annualisation, globalisation des horaires) est envisageable. Il importe de répondre aux besoins des élèves.

Le rythme des périodes en milieu professionnel

La durée des périodes en milieu professionnel peut varier selon les profils et les besoins des élèves. L'objectif est la construction d'un projet professionnel. Toute forme d'"alternance" est envisageable dès lors qu'elle répond au projet de l'élève.

La personnalisation

Personnaliser ne signifie pas individualiser. Il s'agit bien de proposer des organisations réfléchies. Les élèves de 3^e prépa pro ont besoin d'un cadre de travail au sein d'un groupe classe.

Il pourra être proposé dans le cadre du suivi, pour tout ou partie de la classe, un tutorat assuré par un adulte des équipes de l'établissement. De plus les périodes de découverte en milieu professionnel pourront varier selon les élèves tant dans les modalités (observation, initiation, application dans le respect de la proscription d'utilisation de machines dangereuses) qu'au niveau de la durée.

Des temps et des rythmes complémentaires

La découverte professionnelle doit s'inscrire dans une continuité pédagogique entre différents temps de formation permettant de développer les compétences du socle commun. La complémentarité entre les temps et les lieux de formation doit permettre à l'élève de saisir la cohérence de son parcours de formation.

Cette complémentarité/continuité peut être envisagée de différentes façons :

- à travers un travail spécifique demandé aux élèves lors des périodes en milieu professionnel (ex : livret d'activités à compléter, fiches de suivi)

- à travers des activités d'analyses conduites en classe en lien avec les observations et les visites sur des thèmes transversaux (ex : gestion des déchets, étude des consignes de sécurité au travail...)
- à travers une stratégie de formation différenciée, à savoir lorsque tous les élèves sont en classe, "on avance dans les programmes". Lorsque qu'une partie des élèves est en classe, "on propose de réinvestir ce qui a été vu" au travers de mini-projets disciplinaires ou pluridisciplinaires.

Des temps de préparation avant le départ en milieu professionnel et des temps d'exploitation au retour permettent de travailler la cohérence de la formation en associant l'élève de façon à ce qu'il comprenne ce que l'on attend de lui.

La seconde langue vivante

La LV2 pourra être proposée aux élèves en fonction de leur projet de poursuite d'études. L'organisation sous forme de modules en fonction des possibilités des établissements et des besoins des élèves est possible. Ainsi, l'enseignement de la LV2 pourra se concentrer à des moments clés du projet professionnel. Il est envisageable d'apporter des compléments de formation en langue par l'intermédiaire de l'Accompagnement Personnalisé. La LV2 peut être prise en compte dans la validation du socle (niveau A2).

L'accompagnement personnalisé

L'organisation des 72 h annuelles relève de l'autonomie des établissements.

L'accompagnement personnalisé doit permettre de répondre aux besoins des élèves, qu'il s'agisse de compenser les difficultés scolaires ou de consolider la construction de leur projet d'études.

L'objectif principal étant l'acquisition du socle au palier 3, des organisations sous forme d'ateliers liés à l'acquisition de compétences transversales sont à privilégier.

L'accompagnement personnalisé nécessite un fonctionnement spécifique adapté aux élèves de 3^e. En fonction des besoins, il n'apparaît cependant pas inconcevable d'y associer ponctuellement d'autres élèves de la voie professionnelle, principalement les élèves de 2nde professionnelle.

Les textes de référence

Classe de 3^e préparatoire aux formations professionnelles

Circulaire du 26-08-2011

BOEN du 1^{er} septembre 2011

Parcours de découverte des métiers et des formations

Circulaire n° 2008-092 du 11-7-2008

BOEN n° 29 du 17 juillet 2008

Organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième)

Arrêté du 2-7-2004

BOEN n° 28 du 15-7-2004

Orientations pédagogiques relatives à l'enseignement du module de découverte professionnelle (six heures hebdomadaires) en classe de troisième

Arrêté du 14-2-2005

BOEN n° 11 du 17-3-2005

Livret personnel de compétences

BOEN n° 27 du 8-7-2010

Modalités d'accueil en milieu professionnel d'élèves mineurs de moins de seize ans

Décret n° 2003-812 du 26-8-2003

Circulaire n° 2003-134 du 8-9-2003

BOEN n° 34 du 18-9-2003

Mise en œuvre du livret personnel de compétences

BOEN n° 27 du 8-7-2010

Modalités d'attribution du diplôme national du brevet

BOEN n° 31 du 27-08-2009

Maîtrise du socle commun

Circulaire n° 2010-087 du 18 juin 2010 publiée au BOEN n° 27 du 8 juillet 2010

Rectorat de Nantes
Service
T. 02 40
M.